

# Table

|  |    |
|--|----|
| Préface .....  | 7  |
| L'histoire commence après la Grande Guerre,<br>au début des années vingt ..... | 9  |
| L'âge d'or de la base.....   | 19 |
| La venue de Jean Mermoz.....   | 27 |
| Record du monde battu à Saint-Laurent-de-la-Salanque.....                      | 31 |
| Drame à Saint-Laurent-de-la-Salanque.....                                      | 33 |
| Les records du Lieutenant de Vaisseau Paris.....                               | 35 |
| Nouveau drame à Saint-Laurent-de-la-Salanque .....                             | 41 |
| Antoine de Saint-Exupéry à Saint-Laurent-de-la-Salanque.....                   | 43 |
| Prolifique période d'avant-guerre.....   | 49 |
| La guerre.....   | 57 |
| De nos jours.....  | 67 |

# L'histoire commence après la Grande Guerre, au début des années vingt

Dans la période de l'entre deux guerres, entre 1919 et 1938, l'essor des hydravions commerciaux se développe dans les pays industrialisés car, dans de nombreux domaines, les hydravions offrent des possibilités bien supérieures à leurs équivalents terrestres.

En Méditerranée, la compagnie aérienne Latécoère ouvre une ligne Marseille-Alger avec des hydravions Lioré et Olivier LeO H.13 pouvant transporter quatre passagers. Devant le peu de fiabilité des machines, la Marine Nationale ressent le besoin d'avoir une escale de secours dans le sud de la France.

Pendant la grande Guerre, une station d'hydravions a été créée à Canet-Plage sur l'étang de Saint-Nazaire, à l'endroit où aujourd'hui se situe le camping Mar Estang. S'y trouvaient des hydravions Schreck FBA affectés à la surveillance des sous-marins ennemis. Supprimée à la fin des hostilités, il reste sur la côte des hangars que le vent achève de démolir dès le début des années vingt.

Fin 1923, des ingénieurs des Ponts et Chaussées se transportent à Canet, Saint-Nazaire et Salses afin de rechercher un emplacement pour une nouvelle base. L'étang de Saint-Nazaire est vite écarté en raison de la faible profondeur des eaux et ils vont se décider pour l'étang de Salses, assez vaste et dont l'orientation profite des vents dominants, la tramontane (Nord-Ouest) et la marinade (Sud-Est).

Le projet prend vite corps. Cette base aura une superficie d'environ cinquante hectares et sera située entièrement dans le périmètre de Saint-Laurent-de-la-Salanque, en bordure de la plage dite « dels clots » si fréquentée par les Laurentins. Quelques cabanes confortablement aménagées devront disparaître. Le chemin qui relie Saint-Laurent-de-la-Salanque à la station est dans un parfait état de viabilité jusqu'au mas Cadilhac. Il sera prolongé jusqu'aux bords de l'étang et rendu accessible aux poids lourds. Deux pylônes de T.S.F. seront élevés en dehors du camp et aux environs immédiats de la chapelle de Sainte-Germaine sur des terrains à l'abri des inondations. Les travaux d'établissement de la jetée de débarcadère et des divers hangars et magasins devraient être terminés dans le courant de l'été 1924. Mais le projet prend du retard.

En octobre 1925, M. Villaume, chef de la station aérienne frontière de Perpignan-Llabanère fait connaître à M. Joué, maire de Saint-Laurent-de-la-Salanque que M. le sous-secrétaire d'Etat de l'Aéronautique vient de donner son accord au projet d'aménagement d'une base d'hydravions sur le territoire de Saint-Laurent-de-la-Salanque. Les frais de toute nature seront à la charge de l'Etat. M. le Maire est autorisé à signer l'acte à intervenir.

L'adjudication des travaux de construction a lieu fin novembre 1925 en Préfecture.

**1<sup>er</sup> lot** : construction d'un appontement avec digue : cinq soumissionnaires. M. Lajouanie, 33 rue de la Bienfaisance à Paris, a été déclaré adjudicataire pour la somme de 359.000 F. (300 000 € 2014)

**2<sup>e</sup> lot** : montage, aménagement et couverture d'un hangar, trois soumissionnaires. M. Lajouanie a été déclaré adjudicataire pour la somme de 278 000 F (232 948 €)

**3<sup>e</sup> lot** : construction de deux bâtiments : atelier et radio (type 1925) trois soumissionnaires. M. Lajouanie déclaré adjudicataire pour la somme de 196 600 F (164 740 €).